

05160 PONTIS

Tél / Fax : 04.92.44.26.94 <u>mairiedepontis@wanadoo.fr</u> www.pontis.fr

Date de la convocation:

12 septembre 2014

Membres élus : 6 Membres présents : 4 Membres excusés : 2 Membre absent : 0

Séance ouverte à 20h10

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014 à 20H00

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014.

L'an deux mille quatorze et le **18 septembre à 20H00** Le Conseil Municipal de la Commune de **PONTIS** dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session **ordinaire** sous la Présidence de Monsieur Georges GAMBAUDO, Maire de la Commune.

<u>Etaient Présents</u>: Madame FAVRE Andrée, Messieurs SAUNIER Vincent, SARRAZIN Christian.

Absent: /.

<u>Excusés</u>: Madame Muriel BAZIRE qui a donné pouvoir à G. GAMBAUDO. Monsieur FLUCHERE Frédéric qui a donné pouvoir à Christian SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Madame FAVRE-FERNANDEZ Andrée.

• Approbation des délibérations prises lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Un rappel est fait des points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal et des délibérations prises.

Les Conseillers sont invités à signer les délibérations.

• Frais de fonctionnement du groupe scolaire de Savines-le-lac.

Délibération N° 50/2014

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la délibération de la commune de SAVINES LE LAC en date du 29 novembre 2013, fixant la participation des communes aux frais de fonctionnement du Groupe Scolaire pour l'année 2013-2014 à 660,00 € par élève (reconduction des tarifs de l'année précédente).

La commune compte plusieurs enfants en Maternelle et en Primaire fréquentant l'école publique de Savines le lac;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- ACCEPTE le montant de la participation fixée par le Conseil Municipal de Savines le lac à 660,00 € par élève pour l'année scolaire 2013-2014.
- DIT que la mairie de Savines le lac ne pourra demander le versement de cette participation que pour les enfants qui se seront au préalable fait inscrire dans la commune de Pontis et pourront donc y justifier un domicile.
- DIT que cette participation sera versée au prorata du nombre de mois où les enfants

fréquenteront le groupe scolaire de Savines le lac.

Enfants fréquentant l'école de Savines en 2013 : 2 enfants toute l'année et 1 enfant pour 1 trimestre.

Voté à l'unanimité

• Décision concernant le mode de location des gîtes communaux.

Une estimation a été réalisée par l'agence « à Cœur Immo » d'Embrun. Le prix de location se situe entre 7 et 8 € le m² pour notre commune soit un loyer situé entre :

- 466 et 532 € pour le grand gîte;
- 200 et 229 e pour le petit.

Un diagnostic immobilier doit être fait : Performance énergétique, amiante et plomb. Il faut prévoir une dépense de +/- 500 € pour les deux apparts.

Cette année les deux appartements nous ont apporté une recette de **5.233 €** pour une dépense de 410 € (cotisations gîtes de France) + l'électricité qui est plus souvent à la charge de la commune que des locataires.

Pour info recettes 2013 : 4.080,00 €

2012 : 5 150,00 € 2011 : 5 380,73 € 2010 : 4 004,33 € 2009 : 6 051,39 €

En moyenne, les 6 années confondues les gîtes rapportent 4 983,24 € par an

Une discussion s'engage concernant l'utilisation possible de ces deux gîtes et la meilleure manière de les rentabiliser. Plusieurs options sont possibles : vendre un ou deux appartements, les louer à l'année ou bien encore de les louer à la saison. Aucune tendance majoritaire ne s'étant dégagée, la décision est reportée à un prochain conseil municipal.

• Décision concernant la mise en place d'une ligne de trésorerie ou d'un emprunt.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux afin de pallier aux difficultés financières :

- D'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 18.000 €,
- Et de contracter un emprunt d'un montant de 25.000 €

Après discussion entre les conseillers municipaux, il est décidé de n'ouvrir qu'une ligne de trésorerie pour un montant de 18.000 €

Délibération N° 51/2014

Monsieur le Maire fait le point sur la trésorerie de la commune et la nécessité de

recourir à une ligne de trésorerie pour honorer les dépenses engagées à venir. L'avance de trésorerie serait d'un montant de 18.000 €, remboursable sur une année.

Monsieur le Maire précise que pour éviter un risque de rupture de paiement, la ligne de trésorerie est un concours financier à court terme qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour pallier une insuffisance de disponibilités. Monsieur le Maire précise encore que le besoin de la commune est conjoncturel, non lié à un programme de travaux en particulier, et qu'il sera couvert dès que possible.

Monsieur le Maire explique également que le crédit de trésorerie, qui sera consenti par l'établissement bancaire, ne concoure pas à l'équilibre du budget mais celui de la trésorerie.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- ➤ DECIDE d'ouvrir une ligne de Trésorerie d'un montant de 18.000 €.
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec l'établissement bancaire ;
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir. Ainsi fait et délibéré à Pontis les jour, mois et an susdits,

Voté à l'unanimité

Questions diverses

• Plan communal de sauvegarde:

- Un exercice sur la gestion du risque inondation aura lieu le 24 septembre prochain sur le département. Le risque sur la commune de Pontis étant faible, la commune n'y participera pas.
- Une mise à jour des relais de quartier (personnes qui seront contactées en cas d'alerte pour prévenir la population) est nécessaire suite aux élections.

Relais de quartier

NOM	Quartier
Christian SARRAZIN	Hameau de l'Eglise
Andrée FAVRE	Hameau Les Notaires
Mickael CLEMENT	Hameau Les Chappas
Vincent SAUNIER	Hameau Adroit de Pontis
Gilles BURTON	Hameau Les Sartres
Vincent CROMBEZ	Hameau des Chevalliers

• Dans le cadre de la révision des listes électorales et conformément aux instructions de la circulaire ministérielle N° 69-352 du 31 juillet 1969 mise à jour le 1^{er} septembre 2002 relative à la révision et à la tenue des listes électorales, il convient de mettre à jour, pour l'arrondissement de Barcelonnette, la liste des délégués de l'Administration chargés de la révision des listes électorales. Une liste de 3 personnes est à fournir à la

préfecture qui en désignera une par voie d'arrêté <u>Personnes désignées</u>: Elodie LAGIER - Pascal SBABO - Isabelle BRUNA-ROSSO.

• Le Conseil d'Administration du CCAS prévu le 19 septembre 2014 est reporté au jeudi 2 octobre 2014 à 18h.

• Recensement de la population

Il aura lieu entre le 15 janvier et le 14 février 2015, délai de rigueur.

Un coordonnateur et un agent recenseur sont à désigner. Le rôle du coordonnateur est de préparer la collecte avec les éléments fournis par l'Insee et d'encadrer l'agent recenseur. L'agent recenseur réalise la collecte et rend compte de son avancement au coordonnateur. Dans un souci de confidentialité uniquement le coordonnateur et l'agent recenseur ont accès aux questionnaires.

Nouveauté 2015 : les habitants auront la possibilité de répondre au questionnaire directement en ligne.

• Bibliothèque

André FAVRE va faire le point avec Sylvie JAUBERT sur le fonctionnement de la bibliothèque. Une information sera transmise à tous ultérieurement.

- Les journées du patrimoine se dérouleront les 20 et 21 septembre 2014.
- « Le jour de la nuit » aura lieu le 20 septembre 2014

Séance levée à 22h22